

Flash info

Paris, le 1^{er} mars 2023

Les événements de mars 2023

Ecomaison informe et accompagne les entreprises pour répondre à leurs obligations de réemploi et de recyclage

Ecomaison organise pour ses adhérents et futurs adhérents des webinaires d'information sur la réglementation relative à leur Responsabilité Elargie du Producteur (REP), leurs obligations en tant que metteurs sur le marché et aussi sur tous les services qu'Ecomaison déploie pour les accompagner.

Les équipes d'Ecomaison seront également présentes sur différents salons professionnels : Synermat, JDC Garden Trends, Assises Professionnelles de la Piscine.

Les webinaires

Les adhérents et futurs adhérents peuvent s'inscrire en suivant ce lien :
<https://espace-services.eco-mobilier.fr/evenements>



Nouveau !

Pour les distributeurs, fabricants, importateurs, négocios... de produits et matériaux de construction du bâtiment, Ecomaison créé un nouveau rendez-vous exclusif « L'actu du bâtiment ». Tous les mardis, pendant 30 minutes, les professionnels pourront poser toutes leurs questions à nos experts pour connaître précisément quelles sont leurs obligations et comment y répondre.

- Jeudi 2 mars - 09h30 à 10h30

REP Jouets : « Suis-je bien à jour de mes obligations ? »

- Vendredi 3 mars - 09h30 à 10h30

REP Bâtiment : « Tout savoir sur le codificateur de la filière bâtiment »



- Mardi 7 mars - 11h00 à 11h30

REP Bâtiment : « L'actu du bâtiment : Présentation générale de la REP »

- Vendredi 10 mars - 9h30 à 10h30

REP Ameublement, Brico-Jardin et Jouets : « L'obligation de reprise et les solutions mises à disposition par Ecomaison »



- Mardi 14 mars - 14h00 à 14h30

REP Bâtiment : « L'actu du bâtiment : Spécial fabricant »



- Mardi 21 mars - 11h00 à 11h30

REP Bâtiment : « L'actu du bâtiment : Mon produit est-il inclus dans la REP Bâtiment ? »

- Jeudi 23 mars - 9h30 à 10h30

REP Brico-Jardin : « Tout savoir sur la déclaration de l'éco-participation »

- Vendredi 24 mars - 9h30 à 10h30

Réglementation sur le réemploi et le recyclage : « Veille réglementaire »



- Mardi 28 mars - 14h00 à 14h30

REP Bâtiment : « L'actu du bâtiment : Spécial négoce »

- Jeudi 30 mars - 9h30 à 10h30

REP Bâtiment : « Tout savoir sur la réglementation »

- Vendredi 31 mars - 9h30 à 10h30

REP Ameublement : « Extension du périmètre des éléments d'ameublement à la décoration textile : mettez-vous en conformité »

Les salons professionnels

- Les 22-23 mars : Salon SYNERMAT à Lille Grand Palais – Stand B301
- Les 28-29-30 mars : JDC Garden Trends à Marseille Parc Chanot – Stand X34

- Les 28-29 mars : Les Assises Professionnelles de la Piscine à Marseille Parc Chanot – niveau 1 Stand 62

A propos

Ecomaison est le seul éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets pour toute la maison.

Il a été créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier pour prendre en charge le recyclage dans les secteurs de l'ameublement et de la literie. A sa création, un peu plus d'un meuble sur deux était enfoui. 10 ans plus tard, plus de neuf meubles sur dix bénéficient d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis sur la collecte et le recyclage font du secteur de l'ameublement une filière opérationnelle efficiente, référente pour la mise en œuvre sur de nouveaux secteurs. En 2022, Ecomaison obtient les agréments pour étendre son activité aux jouets et jeux de plein air, aux articles de bricolage et de jardin, aux éléments de décoration textile et aux produits et matériaux de construction du bâtiment.

Ecomaison est ainsi le seul éco-organisme pour toute la maison : ecomaison.com

